VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 17 AVRIL 1918 — No. 23

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

T[illegible] communications concernant le jo[illegible] imprimerie devront être adressée[illegible]

L[illegible]
42 AVENUE [illegible] CHER
SAINT-BONIFACE [illegible] MANITOBA
Téléphone : Main 3377



LA GUERRE

La grande offensive germanique prédite depuis longtemps est en marche.

Tel, l'ouragan désastreux qui dévaste tout sur son passage, le canon Allemand a, depuis quelques jours, causé la ruine sur un territoire immense et jonché le sol de cadavres nombreux.

L'on pourrait dire que les vies humaines ont été fauchées sur le théâtre de la guerre, comme les épis de blé, par la grêle, sous le souffle d'un vent furieux.

L'armée anglaise, nous disait il y a quelques jours les dépêches, a dû d'abord reculer de huit milles sur une largeur de trente milles.

Paris et Londres sont visées.

Par l'annihilation de l'armée anglaise, l'ennemi espère pouvoir écraser l'armée française.

Le Kaiser a dit, qu'il fallait vaincre, cette année, avant l'arrivée des renforts américains.

Hindenburg exécute les ordres avec une sauvagerie sans nom. Il entasse légions sur légions, il veut, coûte que coûte, briser la ligne de défense des alliés. Il veut écraser ses ennemis par le poids du nombre; ses mitrailleuses lancent le fer et le feu à jets continus, des troupes fraiches prennent continuellement la place des soldats tombés.

Cette attaque doit être le coup décisif, il vaincra à tout prix, ou l'Allemagne devra reconnaître sa défaite.

Les puissances alliées ont compris toute l'importance de cet engagement.

Les hommes d'Etat, qui représentent toutes ces puissances, ont reconnu qu'en ce moment, plusque jamais, se jouaient l'avenir et l'existence de leurs nations respectives.

Ils ont fait trêves à toutes leurs petites mesquineries de jalousie et d'amour propre.

La nécessité du commandement unique et supérieur, leur a paru évidente; l'union loyale et franche de toutes les volontés sous la conduite d'un même chef respecté et sûr, s'est faite.

Foch, a été nommé généralissime, et le monde civilisé attend de lui, la victoire ou la défaite.

Quelle responsabilité!

Jamais encore, le monde n'a vu combat semblable.

C'est le monde tout entier divisé en deux camps.

C'est la plus effroyable boucherie, qui jamais pouvait se concevoir.

C'est la barbarie aux prises avec la civilisation.

De la victoire de l'un ou de l'autre, devra sortir le règne du militarisme affreux, avec tout ce qu'il comporte d'odieux et d'inhumain; ou le règne de la civilisation libératrice, avec tous ses dogmes d'honneur, de généreux désirs et de nobles pensées.

Quel sera le monde futur?. Le résultat de cette guerre le dira.

Nous assistons aujourd'hui à la fin d'un monde et à la naissance d'une nouvelle époque.

Quelle part y prenons-nous?

Quelle décision vont prendre les autorités de notre pays? Quelle politique vont suivre nos chefs?

La nécessité absolue de l'union au Canada, de la bonne entente, réelle et vraie, va-t-elle convaincre tous les troubles-paix, tous les ambitieux, que le temps est arrivé plus que jamais, ici comme ailleurs, de donner à toutes les grandes questions qui agitent l'opinion publique une solution conforme à la justice, aux droits naturels et conscientieux de chaque classe et de chaque individu?

Le vrai patriotisme va-t-il prendre le dessus sur le fanatisme étroit?

Le désir du succès des armes alliées et la gloire de l'Empire, vont-ils l'emporter sur les préjugés et la satisfaction des passions religieuses?

Dans la Grande Bretagne, Lloyd-George et ses amis, semblent avoir compris, que les intérêts du Royaume Anglais et le succès final des armées alliées, valaient la peine de sacrifier des idées qui avaient prévalues depuis des siècles et ils font un effort suprême pour amener une solution équitable des réclamations de l'Irlande.

Nos grands hommes d'Etat Canadiens peuvent-ils voir aussi haut et comprendront-ils que le moment ne peut être mieux choisi pour régler ici d'une manière équitable une question troublante entre toutes, solution qui assurerait au chefs du pays la mise en force de leur politique d'aide à l'Angleterre, sans frictions et sans la dépense énorme que l'on doit faire aujourd'hui pour fournir à l'Angleterre et à ses alliés, les hommes, l'argent et la nourriture dont ils ont absolument besoin.

Cherchera-t-on un terrain d'entente, où les hommes de bonne volonté, représentant toutes les races, pourront se comprendre et se donner la main, quitte à laisser de côté, et à faire taire si nécessaire, les brouillons de tout acabit?

L'immense majorité du pays reconnait le devoir du Canada de faire tout ce qui est possible dans les circonstances graves où se trouve l'Angleterre actuellement.

Nous croyons même, que la politique la plus sûre et la plus sage pour les Canadiens-français en particulier, serait de faire passer l'intérêt suprême de l'Empire avant toutes autres considérations.

Nous croyons que cette attitude serait la meilleure pour nous assurer à l'avenir la reconnaissance des droits naturels, religieux et sacrés pour lesquels nous combattrons, s'il le faut, jusqu'à la mort et jusqu'à nos dernières ressources.

Nous croyons qu'il est pour nous d'une souveraine importance, de ne rien négliger, pour nous mettre en mesure de prouver plus tard, que nous avons fait au moment de cette guerre notre part entière dans le conflit.

Tout le monde n'est cependant pas de cet avis. Un grand nombre même, croient que nous devons tenir une conduite passive, et que nos devoirs au pays ne vont pas plus loin que les frontières du Canada.

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette doctrine, nous y toucherons encore dans cet article. Mais si nous sommes de tout coeur avec les alliés, si nous sommes prets à faire tout ce que les chefs du pays nous demanderont, ne croit-on pas d'un autre côté, que ces chefs ont vis-à-vis nous, des responsabilités et des devoirs à remplir?

Quand on demande le sang d'un homme, cet homme a le droit de se faire entendre et d'exiger qu'on reconnaisse ses réclamations les plus légitimes, celles qui se rattachent à ses droits indéniables de l'enseignement de sa langue et de sa religion.

Ne devrait-on pas de chaque côté faire tout son possible pour [illegible]

[illegible]

réguliers et provocateurs dont se servent les agents chargés par le gouvernement de mettre la loi à exécution.

Il faut chercher les causes plus loin.

C'est l'âme Canadienne-française et catholique qui est blessée dans ce qu'elle a de plus intime.

Ce sont les injures et les menaces dont on l'abreuve tous les jours et sans désister, qui aggravent le mal et tendent à creuser un fossé de haine, que des années de travail ardu ne suffiront peut-être pas à combler.

C'est l'insistance de la majorité, à répéter qu'elle ne se départira pas de sa politique spoliatrice, mais au contraire qu'elle continuera partout où elle le pourra, à étendre le mal et à propager l'injustice.

Il nous semble que si l'on voulait sincèrement reconnaitre cet état d'âme l'entente serait ensuite possible.

Personne, en effet, ne saurait rester insensible en face du spectacle actuel.

Les Canadiens-français ne le sont pas plus que les autres.

Nous croyons que le devoir de tous est clairement tracé; et nous adressant ici plus particulièrement à nos compatriotes, nous n'hésitons pas à dire que nous devons être de coeur et d'âme avec l'Angleterre, la France et leurs alliés. Au fait, nous le sommes.

Mais n'oublions pas que nous sommes entourés d'éléments dangereux et hypocrites, qui ne veulent pas que nous le soyions.

Ils comprennent que si là-bas de l'autre côté des mers le sort des petites nationalités est en cause, le nôtre aussi se joue sur le continent américain.

De notre conduite actuelle et de notre attitude l'on nous jugera à l'avenir.

N'oublions pas que tandis que l'on appelle sous les armes des hommes nombreux, pour aller combattre sur la terre européenne en faveur du plus faible et de l'opprimé, il y a chez nous au Canada un groupe sérieux, qui par des moyens différents mais avec la même pensée, essaye de mettre tout en action pour rendre plus certaine notre propre oppression plus tard.

Le peuple Canadien-français ne s'est jamais encore vu en face d'une situation plus grave que celle qui l'entoure aujourd'hui.

Nous croirions forfaire à notre devoir de ne pas le dire et c'est pourquoi nous disons à nos compatriotes. Soyons prets et disposés à faire, généreusement et sans arrière pensée, tout ce qui sera raisonnablement demandé de nous et tout ce dont nous sommes capables.

Si, en face des outrages et des injustices dont on nous accable, il nous faut de l'héroïsme pour accomplir notre devoir, et bien, cet héroïsme, ayons-le. N'y aurait-il en cause que l'honneur de notre race, cet honneur le mérite et le vaut souverainement.

Avons nous fait jusqu'ici notre part? Si oui, tant mieux, continuons notre effort; si non, prenons les moyens de regagner le terrain perdu. Nous aurons prochainement des comptes à rendre. Mettons nous du bon côté, et agissons sans nous laisser détourner de notre devoir par les cris et les provocations de ceux dont l'intérêt principal dans cette guerre, semble être surtout de nous mettre en mauvaise posture.

Ce ne sont pas eux qui nous tireront d'embarras plus tard, ils vivent simplement pour assurer, si possible, notre anéantissement.

Dans la guerre actuelle notre devoir va plus loin que la limite de nos frontières, et si nous croyons que ceux des nôtres qui en ce moment par leurs écrits ou leurs discours, jettent dans le coeur de nos compatriotes, un sentiment de haine contre tout ce qui est anglais, font une oeuvre criminelle: nous pensons que ceux qui honnêtement veulent circonscrire notre action à notre territoire, font grandement erreur.

Nous croyons que la cause de la civilisation, de la justice, et du droit, pour la quelle tant de nations combattent aujourd'hui, doit prendre préséance sur nos propres griefs tout légitimes qu'ils soient.

Nous croyons, que c'est en aidant à sauver les petites nationalités d'Europe, que nous sauverons la nôtre au Canada.

Nous croyons, que c'est en nous tenant aux côtés des hommes d'Etat d'Europe, et en luttant avec les valeureux défenseurs de la liberté et de l'honneur des peuples, que nous pourrons assurer la défaite des plans mesquins, étroits et criminels, des oppresseurs ignorants, vaniteux et égoistes, qui grâce à leur nombre et à la force brutale dont ils disposent, peuvent mener à leur guise dans notre pays.

Nous croyons qu'en faisant noblement, loyalement, généreusement, héroiquement si l'on veut l'appeler ainsi, notre devoir, que nous attirerons même en notre pays, les sympathies et le concours d'une foule de nos concitoyens anglais qui se chargeront eux-mêmes, la guerre finie, de chasser de leur position, ces gouvernants à courte vue, et indignes qui abusent aujourd'hui du pouvoir.

D'une autre part si nous jouons dans le jeu de nos ennemis, si nous permettons à notre juste colère de prendre préséance sur notre calme jugement, nous risquons de leur donner des armes terribles dont ils se serviront sauvagement contre nous.

Il faut dire, cependant, que l'histoire du recrutement et de la mise en force du service militaire au Canada, sera une bien triste histoire.

Il faudra constater que lorsque le calme s'imposait, la violence a pris place, lorsque l'esprit d'union et de concorde était le plus réclamé l'on a fait souffler avec ardeur le vent des passions populaires; lorsque le règne de la justice et de la générosité devait primer, l'on a institué le règne de la spoliation et de l'iniquité; lorsqu'il fallait donner de l'encouragement, l'on a tout fait pour dégoûter les meilleures volontés; lorsque le drapeau du patriotisme devait être arboré par tous, l'on a voulu l'accaparer au profit d'un certain nombre et l'on a tout remué pour le faire déserter par les autres.

Le fanatisme orgueilleux et égoïste a voulu seul, monter sur la muraille, dans l'espérance de pouvoir proclamer sa supériorité et crier au monde qu'il avait été seul au combat, et partant seul à la gloire.

Le jour où la guerre fut déclarée, les Canadiens-français se sont lancés dans le mouvement avec enthousiasme. Les chiffres du premier recrutement sont là pour le prouver.

Nos chefs politiques et nos chefs spirituels ont proclamé nos devoirs envers la couronne Britannique, et ils ont encouragé nos compatriotes à marcher dans le chemin de l'honneur.

Leurs appels, il est vrai, ont été contrecarrés par un élément puissant de notre nationalité, qui, se servant de la situation malheureuse où étaient placés nos compatriotes dans les provinces anglaises, ont réussi à jeter le désarroi dans nos rangs.

Mais même là, s'il faut en croire les études qui ont été faites, et qui se continuent encore par nos grands quotidiens français, le recrutement Canadien-français serait bien supérieur à celui que s'est vantée de proclamer la presse anglaise du pays.

Il n'y a aucun doute qu'un grand nombre de nos compatriotes se sont enrôlés dans des bataillons Anglais [illegible] perdu leur identité.

Si jamais la majorité de ce pays avait dû comprendre son devoir et les intérêts de l'Empire, c'était bien le moment.

Quand nos chefs, vu la gravité du moment et la grandeur de la cause qu'ils étaient appelés à défendre, demandaient à nos populations d'oublier pour un moment leurs griefs locaux, pour songer à la libéralité de la constitution Britannique, plutôt qu'aux accrocs que lui faisaient une bande de forcenés indignes de commander les destinées du peuple Canadien, les chefs de la majorité du pays auraient dû comprendre, s'ils avaient été des patriotes tels qu'ils le prétendaient, qu'il était de leur devoir de faire disparaître les causes réelles de mécontentement, et d'enlever de la main de nos propres compatriotes les armes dont ils se servaient avec habileté et succès.

Mais non, l'on aurait dit que cela faisait leur affaire.

Avec un peu d'encouragement, avec un peu de bonne volonté, avec un peu de générosité, mais surtout avec un peu de justice, les Canadiens-français auraient non seulement fait leur strict devoir, mais leur sang français aurait pris un élan, et ils auraient surpassé les autres par leur contribution et leur effort.

On a voulu l'empêcher; on s'est servi des moindres événements pour soulever la haine anglaise contre nous, et refroidir la bonne volonté des nôtres.

Un écrivain anglais blâmait-il l'effort du Canada, on faisait le silence. Un Canadien-français disait-il la même chose, les lettres typographiques étaient à peine assez grosses pour imprimer la nouvelle et la propager dans tout le pays.

Une échauffourée se déclarait-elle dans une ville anglaise, quelques lignes suffisaient pour la faire connaître au public.

La même chose se répétait-elle dans une ville Canadienne-française, colonnes éditoriales et petites colonnes, n'étaient pas suffisantes pour en assourdir tout le pays.

Des Canadiens-français se déclaraient-ils contre le principe de la conscription, vite, et sans en chercher la raison, on les représentait comme des traîtes au pays; quand dans la plupart des cas, ces hommes publics ou ces journalistes de notre race, croyaient sincèrement, que l'effort agricole valait mieux que l'effort en hommes, et que les chefs de l'Angleterre voulaient plutôt la nourriture que pouvait fournir aux armées alliées nos vastes domaines, que le nombre de soldats.

Ici comme sur d'autres sujets la discussion franche et honnête était permise; mais non, au loin de chercher à convaincre par des arguments sérieux on courait de préférence à l'invective.

Au lieu de faire disparaître les lois vexatrices et injustes, on les rendait plus sévères, et l'on arrachait violemment des statuts, ce qui restait de libertés et de droits.

Tandis que nos orateurs et nos agents recruteurs, allaient demander au peuple de se joindre à l'armée, pour aller défendre le drapeau de la liberté, le *Union Jack*, nos grands *Britishers* se donnaient du mal pour tuer l'effet de leur parole, pour faire mentir leurs déclarations, pour soulver contre eux leurs propres frères, en passant avec éclat des lois arbitraires et spoliatrices, en les couvrant d'invectives par le journal et la parole.

Au lieu de faire appel à l'esprit chevaleresque de nos populations, on les invitait à prendre les armes en les traitant de lâches, de traîtres, d'ingrats, et en les menaçant des pires traitements s'ils ne se rendaient aux injonctions des insulteurs.

On englobait toute notre race dans la haine pour quelques uns, on généralisait l'accusation, on voulait presque forcer l'homme loyal à baiser une botte qui le frappait.

Il faudra des pages et des pages, pour raconter la noirceur des complots qui ont été ourdis avant, durant et après l'élection générale qui a eu lieu en décembre dernier.

Craignant de ne pouvoir gagner l'électorat anglais lui-même, au principe de la conscription, si on le mettait simplement en face de son devoir vis-à-vis les soldats au front, l'on a mené dans tout le Canada la campagne la plus déloyale et la plus haineuse contre les Canadiens-français; l'on a tout fait pour les forcer à se jeter tous du même côté, pour être en mesure de dire ensuite, que seules, les provinces anglaises, étaient sincèrement pour la cause des alliés.

L'on a continué, et l'on continue encore de jouer sur la même corde.

Nos lecteurs ont pu lire la semaine dernière, cette accusation portée par M. Thomas contre un ministre manitobain.

Il y a dit-il, dant le gouvernement du Manitoba, un ministre qui a reconnu devant moi, qu'en 1890, la majorité de ce pays avait causé une grande injustice aux Canadiens-français.

Ce même ministre, a même avoué, qu'il avait honte de la dernière législation Norris, législation qui faisait disparaître complètement l'enseignement du Français à l'école, législation à laquelle ce monsieur a acquiescé malgré sa honte.

Ce même ministre, malgré la honte qu'il éprouve, préfère aujourd'hui, en face du danger où se trouve sa patrie, laisser exister l'injustice, plutôt que d'avoir le courage de la réparer.

Est-ce parce qu'il croit, que l'injustice réparée, les Canadiens-français se joindraient plus facilement au mouvement? Cela dérangerait-il ses plans?

Vaut-il mieux aider l'armée Britannique, ou garder le pouvoir par l'injustice et la spoliation, en soulevant les passions religieuses?

Avouons qu'il semble bien qu'il en est ainsi.

Nous le demandons de nouveau.

Ne serait-il pas sage, à cette heure solennelle où commence l'engagement qui semble bien devoir être l'engagement suprême et définitif, de faire un acte de réparation, qui pourrait ramener la paix, l'ordre, la bonne entente et le concours unanime dans notre pays. Cet acte ne serait après tout qu'un acte de simple justice qu'un homme d'honneur ne saurait refuser.

Que ce ministre en question sorte de sa réserve, qu'il proclame hautement les sentiments de honte qu'il à exprimés privément, qu'il demande à son peuple de revenir dans le sentier de l'honneur et de la justice.

Il aura endiguer le flot du malaise qui monte sans cesse et menace d'envelopper toute la Puissance.

Il se placera par cette action sur un piédestal élevé; car d'autres ayant les mêmes idées que lui, le suivront et feront de même.

Que les chefs politiques qui conduisent aujourd'hui les destinées du peuple dans toutes les provinces anglaises fassent la même chose.

Ils auront répondu à l'appel de leur Roi, et si la majorité du Dominion veut les écouter, ils auront du coup, réglé la question de la conscription et assurer d'une manière pacifique la mise en force de la loi militaire au Canada.

Joseph BERNIER.

La situation économique et financière en France

Le rapport présenté par M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, à l'assemblée générale des actionnaires contient, comme de coutume, une vue d'ensemble intéressante sur l'activité économique et financière du pays pendant l'année écoulée.

Au point de vue industriel et commercial, on peut enregistrer une amélioration satisfaisante. L'enquête du ministère du travail, du mois de juillet dernier, a permis de constater que la proportion des usines et maisons de commerce faisant l'objet de recensements périodiques, dont l'exploitation n'est pas encore rétablie, de 23 pour 100; elle était de 55 pour 100 au mois d'août 1914. L'ensemble des établissements en activité occupe un nombre total d'ouvriers légèrement supérieur à l'effectif du temps de paix, malgré les vides causés par la mobilisation. Un indice de ce développement de l'activité industrielle est fourni par l'accroissement continu des besoins de charbon. Les exploitations minières ont poussé leurs travaux avec une nouvelle vigueur. La production houillère a fortement augmenté en 1917. Elle reste encore, au total, inférieure à ce qu'elle était avant la guerre l'invasion nous ayant privés du bassin du Nord et de la partie la plus riche du Pas-de-Calais; mais, dans les mines où l'extraction demeure possible, le rendement dépasse d'environ 40 pour 100 le chiffre de 1913.

Le développement de la production industrielle a eu pour effet d'accroître sensiblement le volume des transactions commerciales. En 1917, le produit du timbre des effets de commerce est supérieur de 37 pour 100 à celui de 1916.

Nos sorties d'or, soit effectives, soit sous forme de prêts à la trésorerie britannique, atteignaient, fin 1916, 2 milliards 588 millions et avaient permis la conclusion d'arrangements qui ont procuré, tant au trésor qu'au commerce, près de 9 milliards de compensations internationales.

Durant l'exercice 1917, le problème du change est entré dans une phase nouvelle. L'intervention de la grande République des Etats-Unis aux côtés de la France et de ses Alliés en a modifié profondément les conditions. Les avances de la trésorerie américaine au gouvernement français ont permis de fournir plus largement le commerce d'importation de moyens de règlement sur l'Amérique, tandis que les avances de la trésorerie britannique continuaient à atténuer le déficit de la balance française des paiements dans le Royaume-Uni. Les résultats de cette nouvelle et libérale collaboration se sont fait sentir rapidement. La prime de la livre sterling, qui, au mois d'avril 1916, avait atteint, un moment, 14.71 pour 100 et qui était déjà ramenée à 10.18 pour 100 au début de l'année 1917, se trouve maintenant réduite à 7.66 pour 100. Celle du dollar a passé, dans le même temps, de 14.70 pour 100 en avril 1916, à 12 1-2 pour 100 au début de 1917 et à 10 pour 100 environ à la fin de cette même année.

Depuis le début de nos interventions sur le marché jusqu'à la fin de décembre 1917, le montant total du change mis à la disposition du commerce français, soit directement par nous, soit par notre intermédiaire, dépasse 10 milliards et demi. Nos ventes, dans le dernier exercice atteignent bien près de 6 milliards. La majeure partie de ce change a été fourni par le trésor sur les avances que lui ont consenties les trésoreries anglaise et américaine...

Grâce à l'active propagande du comité de l'or et de notre personnel, notre encaisse de métal jaune a pu enregistrer, cette année, 288 millions de versements nouveaux, ce qui porte à 2 milliards 277 millions l'or que le public a patriotiquement apporté à nos guichets depuis le début de la guerre.

A nos seuls guichets, le placement des obligations de la défense nationale et les émissions ou renouvellements de bons atteignent, pour l'exercice 191', 8 milliards 884 millions. Le total des émissions de ces valeurs, effectuées par notre intermédiaire, se trouve ainsi porté à près de 15 milliards. Le troisième emprunt de guerre, émis du 26 novembre au 16 décembre, nous a fourni une nouvelle occasion de déployer toute notre activité de propagande en faveur des titres de la défense nationale. Le montant des rentes 4 pour 100 souscrites à nos guichets ou groupées par notre interme-

(A suivre sur la 2ème page)

La situation économique et financière en France

(Suite de la 1ère page)

diaire atteint près de 262 millions et demi. Ces rentes représentent pour l'emprunt 1917, un capital nominal de plus de 5 milliards,—c'est-à-dire plus du tiers de la souscription totale. L'ensemble de nos versements au trésor, pour les trois emprunts de guerre, s'élève à plus de 9 milliards et demi en capital effectif et à près de 12 milliards en capital effectif et à près de 12 milliards en capital nominal. En outre, la Banque a mis à la disposition de l'Etat, en 1917, 5,400 millions d'avances et elle a escompté 1,485 millions de bons du trésor français pour avances de l'Etat à des gouvernements étrangers. Ces deux chapitres figurent à notre actif de fin d'exercice pour 15,715 millions au total.

Dans notre précédent compte rendu, nous avons fait allusion à l'enquête du gouvernement auprès des Chambres de Commerce et des principales associations syndicales sur la question du renouvellement du privilège d'émission. Les résultats de cette enquête nous furent, vous le savez, de tous points favorables. A l'unanimité, les groupements consultés ont reconnu les services que la Banque a rendu a upays et demandé que le privilège d'émission lui fût maintenu.... L'immense labeur accompli par la Banque, au cours de ce quatrième exercice de guerre, témoigne, une fois de plus, de sa volonté de rester digne de la confiance nationale et des espoirs que le pays met en elle pour les lendemains de la paix victorieuse.

Nos soldats canadiens-fançais devraient être offerts à l'armée française, dit le colonel Mignault.

Au sujet de l'opinion du ministre de la milice à l'effet que les soldats de langue française devraient être concentrés en unités distinctes, le colonel Arthur Mignault, qui a passé deux ans en France, à la tête d'un hôpital canadien-français, dans lequel nombre de médecins et infirmières ne parlaient que le français, croit que les soldats de notre langue devraient être donnés à l'armée française, par le Canada.

Il dit que toute la ligne de tranchées, s'étendant de la mer à la Suisse n'est qu'une, malgré les différentes nationalités qui la composent. Le général Jones avait si bien compris cette unité que le colonel Mignault fut immédiatement envoyé en France prendre soin des blessés français. Le général Jones envoya plus tard l'hôpital général No. 6 (Laval) faire la même oeuvre, en France.

"L'unique considération dans ce mouvement, dit le colonel Mignault, était celle de la langue. A la guerre, ajoute-t-il, il faut se comprendre. Il faut que médecins et infirmières comprennent vite ce qu'un malade leur dit, et la question est beaucoup plus sérieuse pour le petit soldat des tranchées, dont la vie est en danger. Il faut que son voisin le comprenne, qu'il comprenne les ordres qu'on lui donne et qu'il soit compris de ses supérieurs. Il faut que tous parlent la même langue, que l'on serve en Angleterre, en France ou en Italie, car il ne saurait être ici question de priorité de sentiment, quand le but à atteindre est le même pour tous.

"On m'a dit que dans le 22me, qui était toujours resté purement canadien-français, il y avait maintenant un certain nombre d'officiers et de recrues de langue anglaise. Il n'y a pas d'objection à la chose si ces nouveaux arrivés parlent bien le français. Mais il y en a beaucoup qui ne parlent que l'anglais et ne peuvent ni comprendre, ni être compris."

Parlant du démembrement de la 5me division et de la distribution des soldats canadiens-français dans des régiments anglais, le colonel Mignault dit que s'ils ne comprennent pas l'anglais, il y a danger qu'ils ne puissent remplir leur devoir et soient exposés à souffrir inutilement. Partant du principe que le soldat canadien-français ne peut donner sa pleine valeur qu'entouré de compagnons parlant sa langue, le colonel Mignault dit qu'il a consulté les autorités à Ottawa, et il croit qu'il serait possible d'intercaler les Canadiens-français, par bataillons, dans l'armée française. Il croit aussi que la chose serait pratique, bien vue de l'armée française, acceptée de plain-pied par les commandants de l'armée anglaise, et facilement réalisable.

AU CLUB "LE CANADA"

Les résultats de la partie de cartes de vendredi dernier ont été comme suit:

Dames: 1er prix, un fer à repasser électrique, don de M. l'avocat U. Lebel, Mlle A. Patenaude. Consolation, Mlle Olivier. Messieurs: 1er prix, un livre, don du club, M. A.-R. Charest. Consolation, M. J.-R. Zanettin.

La tombola habituelle fut remplacée par une vente de paniers qui produisit la jolie somme de $22.00. L'administration saisit cette occasion de remercier les personnes qui ont bien voulu, soit en fournissant les paniers, soit en les achetant, l'aider dans son oeuvre de propagande nationale.

L'orchestre Rignold était de nouveau à son poste.

La prochaine partie aura lieu vendredi soir à l'huere habituelle, 8 h. 30.

La conférence du quatrième dimanche, le 28 et à 8 h. 30 du soir, sera donnée par M. A.-H. de Trémaudan. Sujet: "La Patrie Canadienne". Sous l'habile direction de M. R. Zanettin, président du Comité de Arts et Littérature, il y aura en outre un programme musical et récréatif des plus attrayants.

Demande d'application pour divorce

Avis est par la présente donné que Mary Clay Ewart, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba fera application au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte de divorce avec son mari, Allan Campbell Ewart, de la Cité de Winnipeg, avocat, pour adultère et désertion.

Daté à Winnipeg, dans la province de Manitoba, le 11ème jour de décembre A.D. 1917.

MARY CLAY EWART,
Par Hough, Campbell et Ferguson.
22-25 Son avocat

Pierre Corneille et la vie chrétienne

Chez Pierre Corneille, si les glaces de l'âge paralysèrent à la fin la verve littéraire, le moraliste ne cessa jamais d'être profondément et intensément chrétien.

Chrétien, il le fut pendant tout le cours, et à peu près dans toutes les circonstances de la vie, et ce n'est peut-être pas le Corneille des admirables stances de Polyeucte qui nous donne l'idée la plus exacte des sentiments religieux du grand écrivain. Il gagne encore à être vu dans la grisaille de la vie journalière, aux prises avec les petites crises de conscience et les difficultés de respect humain qui sont pour tant d'âmes, d'insurmontables obstacles.

Non content, en effet, de fréquenter assidûment les sacrements, non content de réciter chaque jour son bréviaire romain pendant les trentes dernières années de sa vie, Corneille apportait le plus grand soin à réparer le moindre scandale dont il avait pu se rendre coupable.

Il avait écrit pendant sa jeunesse des vers peut-être trop tendres. Il se les reprochait et s'en accusa en confession. Pensant qu'il en était de la plume du grand Corneille comme de la lance d'Achille, qui pouvait seule guérir les blessures qu'elle avait ouvertes, son confesseur lui donna pour pénitence de traduire en vers français les premiers chapitres de l'Imitation de Jésus-Christ. Il s'attela à ce travail par devoir de conscience. Mais, bientôt, il s'y affectionna tellement qu'il traduisit l'ouvrage tout entier. Et le public ayant accueilli cette oeuvre avec empressement, il traduisit également en vers l'Office de la Sainte Vierge, les sept psaumes de la pénitence, et enfin tous les hymnes du bréviaire romain.

Pas un seul instant, d'ailleurs, il ne songea à tirer gloire de ce succès, n'y voyant que la réparation du scandale qu'avaient pu causer ses poésies légères.

Jugeant insuffisant d'être un grand poète chrétien et de vivre la vie chrétienne, Corneille travait en outre ouvertement le respect humain en ne craignant pas de descendre à ces menues charges de zélateur qui, dans un écrivain à la mode excitent promptement la raillerie. Par exemple quand mourut son père, avocat à la table de marbre du Parlement de Normandie, Corneille tint à l'honneur de lui succéder comme marguillier de l'église Saint-Sauveur, à Rouen. On voit sa signature, en cette qualité, au bas des comptes de la paroisse pour les années 1648, 1649, 1650.

Aux années 1654 et 1652, c'est mieux encore: l'écriture du grand Corneille emploi trente-trois grands feuillets. Tout y est de sa main. C'est l'état les recettes et des dépenses de sa paroisse que M. Pierre Corneille, trésorier en charge, présentait à l'approbation de ses collègues.

La même année, peut-être avec la même plume qui venait de tracer ses comptes de marguillier de paroisse, Corneille écrivait Nicomède. Et il interrompt chaque jour les fières tirades de son héros pour aller faire racommoder une des branches du petit chandelier de l'église, pour s'occuper de la fourniture du luminaire pour recevoir les loyers des boutiques du cimetière et les droits d'enterrement ou pour compter le contenu des bassins de quête.

Pensait-il au respect humain, fléau de notre époque bien plus que de la sienne, et dont il était si bien dégagé, quand le soir, rentré chez lui, il mettait en scène le pitoyable Prusias, biaisant avec sa conscience et gémissant éploré: "Ah! ne me brouillez pas avec la République... Le grand Corneille, lui, ne craignait que de se brouiller avec Dieu.

Et il trouvait tout naturel de lui consacrer sa vie.

Le Manuel du Voyageur à Paris publié en 1805 par le P. Villiers, nous signale en effet, dans l'église Saint-Roch, un tableau représentant le Christ, devant lequel Corneille s'était arrêté en 1658, en visitant cette église. Il médita longuement, puis il crayonna sur une page blanche de l'Imitation, qu'il tenait à la main:

Pécheurs tu vois ici le Dieu qui t'a fait naître;

Sa mort est ton ouvrage et devient ton appui.

Dans cet excès d'amour, tu dois au moins connaître,

Que, s'il est mort pour toi, tu dois vivre pour lui.

Tout le secret de la morale de Pierre Corneille tient dans la belle sérénité chrétienne de ces quelques vers...

R. W.

—Messager du S. Michel, Paris.



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

LE NOUVEAU PROVINCIAL DES OBLATS

Le R. P. Jean-Baptiste Beys vient d'être nommé provincial des Oblats de Marie Immaculée, en remplacement du R. P. Charles Cahill, décédé le 6 septembre dernier. Cette province, connue sous le nom de province du Manitoba, comprend aussi le diocèse de Régina.

Le nouveau provincial naquit à Méandre, en France, le 18 octobre 1875. Il fit ses études classiques au Juniorat de Notre-Dame de la Lumière et entra dans la Congrégation ds Oblats. Il prononça ses voeux le 1er mars 1896. Il fit ses études théologiques à Rome et y obtint le titre de docteur. Il fut ordonné prêtre le 14 mars 1900.

Désirant se vouer à l'oeuvre des missions indiennes, il vint au Manitoba en 1901 et fit son apprentissage sous la direction du R. P. Bonald, un vétéran encore au champ du travail. Avec lui il fonda la mission de Cross Lake, dans le Keewatin. En 1903 il fut envoyé à Lebret pour aider le R. P. Chaumont à desservir les nombreuses missions sauvages des environs. Il retourna à Cross Lake et à Norway House en 1905, mais il revint bientôt pour prendre charge des missions de Lebret. Dans la suite il fut quelque temps vicaire au Sacré-Coeur de Winnipeg et à Saint-Laurent. En 1912 il fut nommé principal de l'école industrielle de Marieval, Sask., position qu'il occupa jusqu'à sa nomination au provincialat.

Nous prions le nouveau provincial d'agréer nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux.—Les Cloches de Saint-Boniface.

A SAINT-NORBERT

Vendredi dernier décédait à Saint-Norbert, à l'âge de 84 ans, Madame Beaugrand - Champagne, mère de messieurs Joseph, Edmond et Arthur Champagne de cette paroisse. Madame Champagne s'est éteinte doucement plutôt des vieillesse que de maladie.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin en l'église de Saint-Norbert, au milieu d'une assistance considérable. Le deuil a été conduit par MM. Joseph, Edmond et Arthur Champagne et de nombreux parents.

M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert officiait; il avait comme diacre M. l'abbé Sabourin, directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface, et comme sous-diacre, M. l'abbé Primeau, vicaire à la Cathédrale.

Nous offrons à la famille nos sincères condoléances.

Chez Nous ET autour de Nous

Il y aura assemblée de la succursale des Artisans C. F. mardi le 23 avril dans la salle de l'Association d'Education, bloc Provencher.

La partie de cartes donnée par la Société des Forestiers Catholiques jeudi dernier pour aider aux Carmellites a été un véritable succès, on dit que les recettes se monteront à $600.00.

Les recettes de la Croix Rouge ont été au dela de $600,000.

Avez-vous avancé vos horloges de une heure, si non faites le au plus tôt.

Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

Le testament de feu M. Jacques Parent, ex M.P.P. a été filé ces jours derniers. Il laisse une valeur de $300645.87 à sa famille.

Les recettes de la Croix Rouge pour Saint-Boniface s'élève à au-dela de $17,000.

LE BUREAU DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE DU CANADA

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au nom du Bureau de l'Eglise et du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Parlement du Canada à sa Session actuelle pour un Acte amendant le chapitre 97 des Statutsdu Canada passé dans la 46me année du règne de Victoria A. D. 1883 par lequel le bureau a été incorporé sous le nom de Bureau de Gérance du fonds de l'Eglise et des bâtisses du presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Manitoba et dans le Nord-Ouest, tel qu'amendé par le chapitre 180 des Statuts du Canada passé dans la troisième et quatrième années du règne de George V A. D. 1913 par lequel le nom du bureau avait changé à son nom présent et ses pouvoirs augmentés. Le dit amendement devant être en substance comme suit : Obtenir, tenir, hypothéquer, vendre ou de toute autre manière transiger avec la propriété meuble et immeuble par le Bureau des Home Missions et Social Service de l'Eglise Presbytérienne du Canada.

Date ce troisième jour d'Avril 1918.

WILLIAM MORTIMER CLARK,
Grey & Baird, 425 Confederation Life Building, Solicitors for the Applicant.

THEATRES

Walker—Les scènes du papillon Hawaien qui ressemblent à "l'oiseau du Paradis" sont resplandissantes. La situation est d'un dramatique achevé et les scènes sont de toutes beautés. On s'amuse et l'on rit.

Orpheum — Miss Sallie Fisher, comédie musicale "The Choir Rehearsal". Miss Kathleen Clifford, une étoile des revues de Londres. Miss Julie Ring "Divorced".

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

PETITES ANNONCES

A LOUER—Une bonne maison moderne, No. 15, rue Desautels, Saint-Boniface. S'adresser à Thomas Beaulieu au numéro ci-dessus. —23

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

A VENDRE—Une grande quantité de barils vide de 10 à 45 gallons chez **Lavoie & Cie, 25, Dumoulin, Saint-Boniface.** —23

ON DEMANDE—Des ouvrières finisseuses dans la fourrure. Bon salarie. S'adresser à Antoine Lanthier, 27 Horace, Norwood.

A LOUE—Deux maisons une sur la rue Thibault et l'autre sur la rue Dumoulin. S'adresser à l'Imprimerie du Manitoba, 42, avenue Provencher, St-Boniface.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.